

DECLARATION AUX EBOUEURS LE 17 février 2019

Vous, nos copains éboueurs, assumez un service public. Mais celui-ci est sous-traité. Cette sous-traitance, utilisée par les élus des 17 communes du SIOM, est confiée à une entreprise privée intéressée à gaver des fonds communs de placement. Cette gestion capitaliste entraîne une baisse de vos rémunérations, un recul de la représentation du personnel, une mobilité désorganisatrice des familles, des équipes et une dégradation du service rendu aux usagers des 17 communes. Et ceci quelque soit le nom de la monnaie (Franc, deutschemark, escudos, pesetas, lire, ou euro). Le changement de nom de la monnaie ne changera pas la gestion capitaliste.

Les habitants de ces 17 communes paient, pour ce service, une taxe d'enlèvement des déchets ménagers. Nous affirmons : pas un centime de notre taxe ne doit aller à la spéculation. Nous voulons que notre taxe aille à une bonne rémunération, à un statut stable de nos éboueurs et à la qualité du service public.

Nous communistes affirmons : les habitants sont propriétaires du service de collecte des déchets ménagers et de l'usine du SIOM, ils les payent avec leur taxe. Les élus, à qui les habitants ont confié la gestion de leur bien, ne doivent pas le livrer à la spéculation. Ils n'ont pas eu mandat pour cela. Nous devons les obliger à restituer cette propriété collective aux habitants.

Notre visée politique est de stopper la sous-traitance pour mettre la collecte des déchets ménagers en pleine responsabilité dans le SIOM et qu'il soit votre employeur. Cela s'appelle la "régie". Je dois vous dire que cette visée est ambitieuse. Elle impose d'avoir plus d'adhérents dans notre Parti pour être plus nombreux à faire connaître cette idée afin qu'elle devienne majoritaire dans la population et chez les éboueurs. Sans l'intervention consciente des deux ce n'est pas gagné.

Je vous suggère deux pistes d'action que je soumets à la discussion :

1) les élus des 17 communes sont connus, les habitants de ces villes doivent faire pression sur eux. Ces élus doivent délibérer pour stopper la sous-traitance et installer une régie publique.

2) examiner la création de l'organisation du PCF avec les salariés des entreprises des Ulis et en particulier vous. Les anciens et les plus jeunes de notre section sont là pour vous y aider, si vous le souhaitez.

